

08.02.2005 - 08:50 Uhr

## L'agriculture suisse contribue efficacement à la protection du climat

Brugg (ots) -

Une étude de l'Institut d'économie agricole de l'École polytechnique fédérale de Zurich le démontre: l'agriculture suisse contribue de façon importante à la réalisation des objectifs du Protocole de Kyoto. Commandée par l'Union suisse des paysans (USP), elle atteste en effet une diminution annuelle de 550 000 tonnes équivalents CO<sub>2</sub> des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture suisse entre 1990 et 2000. Les principaux gaz émis par l'agriculture, soit le méthane et le protoxyde d'azote, ont vu leurs émissions diminuer de quelque 10 % chacun, ce qui participe pour 13 % environ aux engagements de réduction pris par la Suisse dans le contexte du Protocole de Kyoto. L'USP demande donc qu'en raison de son importante contribution à la protection du climat, l'agriculture soit exemptée d'éventuelles taxes climatiques.

En signant le Protocole de Kyoto, la Suisse s'est engagée à ramener d'ici 2012 ses émissions de gaz à effet de serre à un niveau inférieur de 8 % au niveau de 1990. À l'échelon national, c'est la loi sur le CO<sub>2</sub> qui définit les principes de la mise en œuvre de ces réductions. C'est dans ce contexte que l'USP avait confié en 2002 à l'Institut d'économie rurale de l'EPFZ le mandat d'étudier les potentiels de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et de gaz à effet de serre dans l'agriculture. Intitulée «Analyse économique et monétarisation des contributions de l'agriculture à la protection du climat\*», cette étude est maintenant disponible.

Entre 1990 et 2000, l'agriculture suisse a donc réduit chaque année ses émissions de gaz à effet de serre de 550 000 tonnes équivalents CO<sub>2</sub>. Elle a ainsi contribué de manière importante à la réalisation de l'objectif suisse, qui se situe à 4 270 000 tonnes équivalents CO<sub>2</sub> en moins chaque année. La baisse des émissions de méthane et de protoxyde d'azote, les deux principaux gaz à effet de serre émis par l'agriculture, est à porter au compte du virage écologique de la production et à la modification des conditions économiques.

Les prestations de l'agriculture en matière de réduction des émissions représentent une valeur économique de 23 millions à 53 millions de francs par an. Et on peut tabler sur une contribution supplémentaire de 7,7 millions à 45,7 millions de francs par an en raison des réductions supplémentaires qui seront réalisées d'ici 2010.

L'étude permet de conclure que l'agriculture contribue déjà de façon essentielle à la réalisation des objectifs suisses du Protocole de Kyoto. Les réductions des émissions agricoles de gaz à effet de serre ne devront ainsi pas être prises en charge par le reste de l'économie. Les branches qui contribuent de façon si importante à la protection du climat méritent d'être exemptées d'éventuelles taxes climatiques.

De plus, l'évolution du contexte économique-politique laisse entrevoir un potentiel supplémentaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture suisse. Par conséquent, une éventuelle taxe sur le CO<sub>2</sub> appliquée à l'agriculture aurait pour cette dernière un caractère fiscal et non pas incitatif.

Enfin, l'agriculture suisse pourrait contribuer de façon plus importante encore à la réduction des émissions de gaz à effet de serre via la production et l'utilisation d'agents énergétiques tirés de la biomasse (biogaz, etc.), neutres du point de vue du bilan du CO<sub>2</sub>.

\* Ökonomische Beurteilung und Monetarisierung der landwirtschaftlichen Leistungen im Klimaschutz (disponible en allemand uniquement).

Compléments d'information:

Thomas Schmid, chef de la division environnement, écologie, énergie et transport, tél. 031 385 36 40

L'étude peut être commandée auprès de LUSP (division environnement, écologie, énergie et transport).

[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006217/100485829> abgerufen werden.